ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 29 mai 2019 — N° 46
Neuf heures quarante

Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis

Partie 1

AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- Le député de Sainte-Rose sur le sujet suivant : *Le mois de la maladie de Lyme.*

- La députée de Marguerite-Bourgeoys sur le sujet suivant : *Reconnaissance à l'équipe 3550 Robotronix de Cavelier-De LaSalle.*

- Le député de Bourget sur le sujet suivant : *40e anniversaire du Club de l'âge d'or de Saint-Herménégilde.*

- La députée de Laporte sur le sujet suivant : *Souligner la démarche citoyenne des élèves de l'école secondaire Monseigneur-Parent et du collège Durocher Saint-Lambert.*

- Le député de Terrebonne sur le sujet suivant : *Le 20e anniversaire des Chevaliers de Colomb 12460 Lachenaie.*

- La députée de Rouyn-Noranda–Témiscamingue sur le sujet suivant : *Souligner la victoire des Huskies de Rouyn-Noranda lors de la Coupe Memorial.*

- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Nageur paralympique Benoît Huot.*

- Le député de Masson sur le sujet suivant : *Le Grand défi Pierre Lavoie.*

- Le député de Chauveau sur le sujet suivant : *Hommage à l'athlète de Stoneham et membre de l'équipe canadienne de snowboard, Laurie Blouin.*

- La députée de Verdun sur le sujet suivant : *Souligner le 70e anniversaire de la fondation du Club Richelieu Verdun.*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS
- **a) documents**
- **b) rapports de commissions**
- **c) pétitions**

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

Amendements proposés par la députée de Saint-Laurent et par la députée de Sherbrooke au rapport de la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées (transmis en vertu de l'article 252).

Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 12, Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées.

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2

AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

1) Projet de loi n° 5
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans
Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le **14 février 2019**

2) Projet de loi n° 14
Loi favorisant la transformation numérique de l'administration publique
Présenté par le ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale le **4 avril 2019**
Rapport de la Commission des finances publiques (consultations) déposé le **16 mai 2019**

3) Projet de loi n° 15
Loi sur la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique le **28 mai 2019**

4) Projet de loi n° 17
Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile
Présenté par le ministre des Transports le 20 mars 2019
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le 14 mai 2019
Reprise du débat ajourné au nom du député de D'Arcy-McGee le **28 mai 2019**

5) Projet de loi n° 18
Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes
Présenté par le ministre de la Famille le **10 avril 2019**

6) Projet de loi n° 19
Loi modifiant la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale à la suite de l'adoption de certaines mesures fiscales par le Parlement du Canada
Présenté par le leader parlementaire du gouvernement et ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, le leader parlementaire de l'opposition officielle, et le leader parlementaire du troisième groupe d'opposition le **15 mai 2019**

7) Projet de loi n° 20
Loi mettant en œuvre certaines recommandations du rapport du 20 août 2018 du comité de la rémunération des juges pour la période 2016-2019
Présenté par la ministre de la Justice le 11 avril 2019
Reprise du débat ajourné au nom du député de LaFontaine le **9 mai 2019**

8) Projet de loi n° 21
Loi sur la laïcité de l'État
Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le 28 mars 2019
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le **28 mai 2019**

9) Projet de loi n° 23
Loi sur la dénomination et les responsabilités de certains ministres et de certains ministères et édictant la Loi sur le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Présenté par le ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor le **18 avril 2019**

10) Projet de loi n° 25
Loi modifiant principalement la Loi sur l'immatriculation des armes à feu
Présenté par la ministre de la Sécurité publique le **14 mai 2019**

Étude détaillée en commission

11) Projet de loi n° 2
Loi resserrant l'encadrement du cannabis
Présenté par le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux le 5 décembre 2018
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 21 février 2019
Principe adopté le **14 mai 2019**, et
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

12) Projet de loi n° 6
Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale
Présenté par la ministre de la Justice le 13 février 2019
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 3 avril 2019
Principe adopté le **10 avril 2019**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

13) Projet de loi n° 9
Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes
Présenté par le ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion le 7 février 2019
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 19 mars 2019
Principe adopté le **9 avril 2019**, et
Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens

14) Projet de loi n° 16

Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal

Présenté par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 avril 2019

Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 14 mai 2019

Principe adopté le **16 mai 2019**, et

Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

Prise en considération de rapports de commissions

15) Projet de loi n° 12

Loi visant à préciser la portée du droit à la gratuité scolaire et à permettre l'encadrement de certaines contributions financières pouvant être exigées

Présenté par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur le 21 février 2019

Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 27 mars 2019

Principe adopté le 4 avril 2019

Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation déposé le 9 mai 2019

(Amend. transmis en vertu de l'article 252 du Règlement)

Vote reporté le **28 mai 2019**

16) Projet de loi n° 13

Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives

Présenté par le ministre des Finances le 26 février 2019

Principe adopté le 10 avril 2019

Rapport de la Commission des finances publiques déposé le **28 mai 2019**

Adoption

17) Projet de loi n° 7
Loi concernant certaines conditions de travail applicables aux cadres du réseau de la santé et des services sociaux
Présenté par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 26 février 2019
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 21 mars 2019
Principe adopté le 11 avril 2019
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux adopté le **9 mai 2019**

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

18) Projet de loi n° 190
Loi visant à exclure les pensions alimentaires pour enfants du calcul des revenus dans diverses lois à caractère social
Présenté par la députée de Sherbrooke le **7 décembre 2018**

19) Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin de prescrire la diffusion de renseignements relatifs à l'utilisation des sommes octroyées aux députés dans l'exercice de leurs fonctions
Présenté par le député de Gouin le **6 décembre 2018**

20) Projet de loi n° 192
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **28 février 2019**

21) Projet de loi n° 193
Loi établissant un bouclier de protection budgétaire des services à l'éducation, à l'enfance et à la protection de la jeunesse
Présenté par la députée de Joliette le **7 février 2019**

22) Projet de loi n° 194
Loi visant à assurer le respect des obligations du Québec relatives aux changements climatiques
Présenté par le député de Jonquière le **21 février 2019**

23) Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale afin d'élargir la portée du droit au paiement des frais d'une assistance
Présenté par le député de Chomedey le **11 avril 2019**

24) Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'instaurer le registre Passe-Sports visant à colliger les données sur l'état de santé des personnes âgées de moins de 18 ans à la suite d'une commotion cérébrale
Présenté par le député de Marquette le **11 avril 2019**

25) Projet de loi n° 197
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par le député de Chomedey le **9 avril 2019**

26) Projet de loi n° 198
Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles
Présenté par le député de Rosemont le **9 mai 2019**

27) Projet de loi n° 390
Loi remplaçant la Loi sur l'Amicale des anciens parlementaires du Québec
Présenté par le député des Chutes-de-la-Chaudière le **18 avril 2019**

28) Projet de loi n° 392
Loi concernant la sélection des sénateurs représentant le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **9 mai 2019**

29) Projet de loi n° 393
Loi affirmant la participation du Québec au processus de nomination des juges de la Cour suprême du Canada pour le Québec
Présenté par la députée de Marie-Victorin le **16 mai 2019**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

30) Projet de loi n° 201
Loi concernant la Ville de Paspébiac
Présenté par le député de Bonaventure le **15 mai 2019**, et
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

Adoption du principe

31) Projet de loi n° 200
Loi concernant certains immeubles situés sur une concession minière du cadastre du Canton de Bourlamaque, circonscription foncière d'Abitibi
Présenté par la députée d'Abitibi-Ouest le 7 mai 2019
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire déposé le **15 mai 2019**

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

32) 28 mai 2019
Motion du député de Robert-Baldwin :

> QUE l'Assemblée nationale reconnaisse l'importance du crédit d'impôt RénoVert pour la rénovation domiciliaire et sur le plan de l'efficacité énergétique;
>
> QU'elle demande au gouvernement caquiste de revenir sur sa décision et de reconduire dès maintenant le crédit d'impôt RénoVert pour l'année financière 2019-2020.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandat réglementaire

- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2017-2018 et sur ses engagements financiers.
- Audition sur le chapitre 5 intitulé « Reprise informatique » et le chapitre 7 intitulé « Contrats en technologie de l'information – Suivi d'un audit particulier » du rapport de mai 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Terrains contaminés sous la responsabilité de l'État » du rapport de juin 2018 du Vérificateur général du Québec.
- Audition sur le chapitre 3 intitulé « Gestion des pneus hors d'usage » du rapport de novembre 2018 du Vérificateur général du Québec.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

Mandat réglementaire

Surveillance d'organismes publics et reddition de comptes :

- Examen des orientations, des activités et de la gestion de la Régie de l'énergie.

Mandat d'initiative

- Examiner les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement, ainsi que les pratiques de remplacement innovantes disponibles et à venir dans les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation, et ce, en reconnaissance de la compétitivité du secteur agroalimentaire québécois.

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 16**, Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (mandat confié le 16 mai 2019).
- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Ville de Paspébiac (mandat confié le 15 mai 2019).

Mandat réglementaire

Interpellation :

- Du député de Laurier-Dorion à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation sur le sujet suivant : *L'absence de plan global du gouvernement caquiste pour lutter contre la crise du logement* (avis donné le 16 mai 2019).

Mandat d'initiative

- Poursuivre le mandat d'initiative sur l'accès aux services financiers de proximité en région.

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandat de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 5,** Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans (mandat confié le 15 mai 2019).

Mandat d'initiative

- Avenir des médias d'information.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 6**, Loi transférant au commissaire au lobbyisme la responsabilité du registre des lobbyistes et donnant suite à la recommandation de la Commission Charbonneau concernant le délai de prescription applicable à la prise d'une poursuite pénale (mandat confié le 10 avril 2019).

Mandat réglementaire

- Audition du Directeur général des élections du Québec.

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 9**, Loi visant à accroître la prospérité socio-économique du Québec et à répondre adéquatement aux besoins du marché du travail par une intégration réussie des personnes immigrantes (mandat confié le 9 avril 2019).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandat de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 2**, Loi resserrant l'encadrement du cannabis (mandat confié le 14 mai 2019).

Mandat d'initiative

- L'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandat d'initiative

- Les enjeux de recyclage et de valorisation locale du verre.

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

Les questions déjà inscrites paraissent au Feuilleton du mercredi

31) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **2 avril 2019**
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

En 2017, le gouvernement Couillard s'est engagé à offrir 250 bourses de 25 000 $ par année aux finissantes et aux finissants au doctorat en psychologie qui choisissent de faire leur internat obligatoire dans le système public ou parapublic. Or, le programme a connu un tel engouement que la demande dépasse aujourd'hui l'offre. Résultat : une part importante de ces étudiantes et de ces étudiants n'auront pas accès à la bourse à laquelle ils sont pourtant admissibles selon les critères du programme. Les universités, quant à elles, devront improviser pour déterminer les critères d'octroi des aides financières, en choisissant le tirage au sort ou la prestation de demi-bourses, par exemple.

En février dernier, nous avons ainsi appris que l'Université de Sherbrooke a prévu, faute de financement suffisant, de distribuer par tirage au sort les bourses de 25 000 $ promises par le gouvernement du Québec aux doctorantes et aux doctorants en psychologie ayant choisi les milieux d'internat du système public et parapublic. L'Université de Sherbrooke n'est pas le seul établissement à se retrouver dans cette situation : l'an prochain, ce manque de financement touchera notamment l'Université Laval et l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Ce sous-financement des finissantes et des finissants en psychologie, qui s'apprêtent à prendre la relève dans une profession aux prises avec une importante pénurie de services dans le réseau public et parapublic, est inadmissible. Les associations étudiantes sont unanimes : il est tout simplement irréaliste d'avoir un emploi pendant la durée de cet internat. Sans bourse, peu d'options s'offrent aux personnes exclues du programme : elles doivent vivre de leurs économies, solliciter l'aide de leur famille ou encore s'endetter.

Mes questions au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur sont les suivantes :

- Est-ce que le ministre s'engage à pérenniser le programme de bourses pour les doctorants et les doctorantes en psychologie qui font le choix de faire leur internat obligatoire de 1600 heures dans le secteur public et parapublic?
- Est-ce que le ministre s'engage à rehausser le nombre de bourses offertes dans le cadre de ce programme afin d'assurer que tous ces finissantes et ces finissants aient droit à cette aide financière essentielle à la poursuite de leur stage?

32) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **2 avril 2019**
Au ministre des Transports

En 2006, le gouvernement a lancé le Programme Village-relais qui implique 41 municipalités situés partout au Québec le long des routes principales nationales ou des routes touristiques, dont la ville de Témiscaming situé dans mon comté, Rouyn-Noranda–Témiscamingue. Ce programme vise deux grands objectifs : contrer la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaires et contribuer au développement local des municipalités accréditées. L'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagement des deux parties. En effet, les villages-relais doivent respecter une charte de qualité en offrant les services de bases toute l'année pour conserver leur accréditation. En ce sens, plusieurs investissements sont réalisés à chaque année dans les différentes municipalités afin d'améliorer et d'aménager les lieux pour les rendre plus accessibles et sécuritaires.

Cependant, au cours des dix dernières années, le réseau a bénéficié de seulement trois grandes campagnes de promotion de 2012 à 2014. Or, pour assurer pleinement leur rôle de village-relais, les municipalités accréditées doivent faire l'objet de promotion pour être mieux connu du grand public.

Ainsi, la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des Villages-relais avec leurs commerçants et celle du ministre des Transports. Enfin sachez que ce programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie gouvernementale 2018-2022 et de son ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation d'assurer l'occupation du territoire.

C’est dans cette optique que la ville de Témiscaming m’a interpelée pour demander au gouvernement:

1) Comment le ministre compte assister les Villages-relais pour le maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu’un parc routier?
2) Quand le ministre compte déployer une campagne de promotion d’envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et quel est le montant qu’il compte y investir?
3) Concrètement, comment le ministre compte manifester son soutien, ainsi que celui des ministères partenaires, Tourisme et Affaires Municipales et de l’Habitation pour la réalisation de projets permettant aux Villages-relais, et à leur Fédération, de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d’arrêt sécuritaire pour les usagers de la route?

35) M. Gaudreault (Jonquière) – **9 avril 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Depuis sa création, en 2010, le Regroupement québécois des maladies orphelines (RQMO), qui représente près de 30 associations, réclame l’adoption d’un plan national pour les maladies rares au Québec. En 2015, le RQMO a organisé un sommet sur les maladies rares, afin de proposer une stratégie; pour les patients québécois et leurs proches aidants, on souhaitait notamment améliorer le diagnostic et la prise en charge des maladies rares, ainsi que l’accès aux traitements et aux services sociaux.

Le 19 novembre 2018, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du Québec a mis sur pied un groupe de travail sur les maladies rares. Or, le RQMO – qui défend les 500 000 Québécois touchés par une maladie rare – de même que d’autres organismes – comme Fibrose kystique Canada, venant en aide aux 1200 Québécois atteints de fibrose kystique – ont été exclus de la démarche. Ces groupes dénoncent l’attitude du MSSS, qui ne souhaite vraisemblablement pas entendre le témoignage de leur expérience collective.

Par ailleurs, mentionnons que le MSSS a annoncé, lors de la Journée internationale des maladies rares, le 28 février dernier, que l’Institut national d’excellence en santé et services sociaux (INESSS) se voyait confier le mandat de développer une stratégie québécoise en matière de maladies rares.

Mes questions sont les suivantes :

- Considérant leur exclusion du groupe de travail du MSSS, est-ce que le RQMO et Fibrose kystique Canada seront invités à participer activement aux travaux de l'INESSS?

- À quelle étape de la démarche de l'INESSS et du groupe de travail la proposition du RQMO, issue d'années de consultation, sera-t-elle prise en considération?

- Les traitements pour les maladies rares et orphelines comportent des thérapies novatrices et de plus en plus personnalisées en fonction de la génétique des patients. Le processus d'évaluation des médicaments dits orphelins par l'INESSS commence à reconnaître la promesse de valeur thérapeutique comme un critère de base favorisant l'inscription de ces médicaments. La ministre compte-t-elle maintenir cette approche et faciliter l'accès à ces médicaments pour les personnes atteintes d'une maladie rare, dans l'objectif d'améliorer leur qualité de vie?

39) Mme Fournier (Marie-Victorin) – **30 avril 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Une pénurie de main-d'œuvre ainsi qu'une surcharge de travail endémique affectent le secteur de la santé depuis plusieurs années. Les infirmières en sont les premières affectées dans leurs tâches quotidiennes et la demande pour leurs services ne cesse de croître.

Le 16 décembre 2015, le gouvernement précédent adopta le décret numéro 1072-2015. Celui-ci prenait acte de la décision de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec de créer un statut particulier temporaire de candidat à l'exercice de la profession (CEPIA). Le CEPIA peut pratiquer dans un établissement public ou privé conventionné et procéder à des actes spécifiques depuis la mise en application.

Considérant l'actuelle surcharge de travail dans le milieu de la santé, est-ce que la ministre s'engage à :

- Réévaluer les autorisations et dispositions concernant des actes pratiqués par un individu CEPIA de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec afin de maximiser l'usage que le réseau public peut faire de ses compétences nouvelles acquises?
- Élargir le nombre d'établissements autorisés à pouvoir procéder à l'embauche d'un individu CEPIA de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec?

41) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **1er mai 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 10 avril 2019, la ministre de la Santé et des Services sociaux annonçait une réorientation du projet OPTILAB. Cette réforme visait une réorganisation des laboratoires de biologie médicale dans les établissements de santé. Or, l'annonce de la ministre ne s'en tiendrait qu'à des principes généraux, parlant notamment du nombre d'analyses envoyées vers les laboratoires serveur sans en qualifier l'ampleur. Cela étant, plusieurs questions demeurent.

C'est dans cette optique que l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux m'a interpelée pour demander au gouvernement :

1. Quel pourcentage des analyses sera réellement dirigé vers les laboratoires serveur?

2. La réorientation prévoit que plusieurs conditions devront être satisfaites avant tout transfert « important » d'analyses; que signifie le mot « important »?

3. Quels mécanismes concrets la réorientation prévoit-elle mettre en place dans les établissements pour améliorer les communications entourant le projet et quand seront-ils mis en place?

4. Quels mécanismes concrets cette réorientation prévoit-elle instaurer pour que les technologistes médicaux soient désormais impliqués dans la démarche OPTILAB et quand seront-ils mis en place?

5. Cette réorientation fera-t-elle que des technologistes médicaux – spécialement en région – perdront leurs emplois? Si oui, dans quels délais et comment compte-t-on les en informer?

6. Quels mécanismes concrets prévoit cette réorientation pour endiguer la surcharge de travail et l'épuisement professionnel inhérent à ce projet et quand seront-ils mis en place?

42) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **1er mai 2019**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) n'accorde pas d'appui financier aux organismes communautaires autonomes. Le MAPAQ est donc, avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère du Tourisme, l'un des trois ministères qui n'ont aucun programme de financement pour les organismes communautaires autonomes. Dans les autres ministères, l'enveloppe dédiée à ces programmes est d'environ 1 % du budget total du ministère.

C'est dans cette optique que l'Union paysanne m'a interpelée pour demander au gouvernement :

1) Quand le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte mettre en place un programme de financement pour les organismes communautaires autonome?
2) Quels sont les organismes que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte inclure dans le programme de financement pour les organismes communautaires autonomes?
3) Quel est le montant que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte investir dans le programme de financement pour les organismes communautaires autonomes?
4) Concrètement, comment le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation compte manifester son soutien aux organismes communautaires autonomes qui sont sous sa juridiction?

44) Mme Nichols (Vaudreuil) – **8 mai 2019**
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

L'article 3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) prévoit que chaque municipalité régionale de comté (MRC) est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un schéma d'aménagement et de développement applicable à l'ensemble de son territoire.

Ces schémas d'aménagement traitent notamment du périmètre d'urbanisation et de la cartographie des zones inondables, deux questions d'actualité suite aux crues printanières vécues en 2017 et 2019.

Malgré les efforts réalisés ces dernières années, plusieurs MRC disposent toujours de schémas d'aménagement dits de « première génération » dont l'adoption remonte parfois jusqu'à une trentaine d'années.

La ministre compte-t-elle mettre en place une procédure d'accompagnement exceptionnelle et accélérée auprès des municipalités régionales de comtés pour l'actualisation de leurs schémas d'aménagement?

La ministre peut-elle confirmer l'échéancier précis pour l'actualisation de tous les schémas d'aménagement dits de « première génération »?

45) Mme Nichols (Vaudreuil) – **14 mai 2019**
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Le programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ) est venu à échéance.

Ce programme met à la disposition des municipalités du Québec des sommes découlant des revenus de la taxe d'accise fédérale sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec.

Les modalités de la prochaine mouture du programme pour la période 2019-2023 sont présentement en circulation dans le monde municipal pour consultations. Il en ressort une inquiétude importante de la part de plusieurs municipalités quant à l'éligibilité des bâtiments municipaux au programme.

Lors de l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Volet Affaires municipales, il a été fait état, dans un échange entre la ministre et le député de Rousseau, de correspondances échangées entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral au sujet du renouvellement du programme TECQ.

Dans une perspective de transparence, la ministre des Affaires municipales peut-elle s'engager à fournir l'ensemble de cette correspondance aux parlementaires ainsi que les modalités qui font présentement l'objet de consultations au sein du monde municipal?

De même, la ministre des Affaires municipales peut-elle nous communiquer son échéancier précis pour le renouvellement du programme TECQ pour la période 2019-2023?

46) Mme Nichols (Vaudreuil) – **14 mai 2019**
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) a pour objet d'accélérer les investissements municipaux à court terme tout en appuyant la mise en place ou la remise en état de l'infrastructure liée à l'eau potable, aux eaux usées et à l'eau de pluie, ainsi que la planification et la conception des futures installations et mises à niveau des réseaux existants.

Ce programme prend appui sur une enveloppe de 363,8 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral et d'une enveloppe de 300 millions de dollars du gouvernement du Québec. Avec un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 83%, ce programme a joui d'une grande popularité dans le monde municipal.

Malheureusement, les sommes prévues pour le programme FEPTEU ont toutes été engagées, si bien que le programme est fermé.

Dans la foulée de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2011-2017, 77 % des municipalités du Québec ont atteint l'objectif de réduction des fuites pour l'ensemble de leur réseau de distribution d'eau potable, qui était d'un maximum de 20 % du volume total d'eau distribuée. Bien que ce soient des résultats encourageants, il y a lieu de poursuivre les efforts en ce sens.

Ainsi donc, la ministre peut-elle indiquer si des négociations sont en cours avec le gouvernement fédéral afin de renouveler le programme FEPTEU, l'échéancier précis poursuivi par le gouvernement et les principaux objectifs souhaités par le gouvernement du Québec dans le cadre de cette négociation?

La ministre peut-elle aussi indiquer si elle compte mettre de l'avant ou bonifier d'autres programmes afin de stimuler les investissements municipaux dans les infrastructures d'eau potable?

47) Mme Nichols (Vaudreuil) – **14 mai 2019**
À la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Le gouvernement de la Coalition avenir Québec s'est engagé, lors de la récente campagne électorale, à transférer aux municipalités des sommes équivalant à un point de pourcentage de la Taxe de vente du Québec (TVQ), un engagement estimé à 1,6 milliard de dollars.

Lors de l'étude des crédits budgétaires 2019-2020 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Volet Affaires municipales, la ministre a déclaré que le transfert de ce point de pourcentage de la TVQ s'effectuerait à coût nul. Cela a donc pour effet que des programmes présentement existants et des transferts destinés aux municipalités seront abolis pour libérer les sommes nécessaires à la réalisation de cet engagement.

La ministre peut-elle rendre publiques les analyses pertinentes au transfert du point de pourcentage de la TVQ?

La ministre peut-elle indiquer quels programmes seront abolis pour financer cet engagement?

48) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **15 mai 2019**
Au ministre de la Famille

Le 20 février dernier, le ministre de la Famille a annoncé l'accélération du développement de 11 000 places en service de garde. Le ministre a affirmé avoir envoyé plus de 400 lettres aux promoteurs des projets déjà autorisés afin de vérifier avec eux s'ils avaient toujours l'intention d'aller de l'avant.

Est-ce que le ministre peut nous fournir la liste des promoteurs qui ont reçu sa lettre en février dernier et nous indiquer ceux qui se sont engagés à concrétiser leur projet dans un délai maximal de 24 mois, tel que demandé par le ministre, en indiquant le nombre de places, le type de service de garde ainsi que la région?

Est-ce que le ministre peut également nous fournir la liste des promoteurs qui ont retourné leurs places au ministère en indiquant le nombre de places, le type de service de garde et la région, ainsi que la liste des promoteurs qui n'ont pas donné suite à la demande du ministre en date du 14 mai 2019?

49) Mme Maccarone (Westmount−Saint-Louis) – **15 mai 2019**
Au ministre de la Famille

Le 9 avril dernier, lors d'un point de presse sur la conciliation famille-travail-études, le ministre de la Famille a affirmé que : « Le bien-être des familles et l'amélioration de leurs milieux de vie sont des priorités pour notre gouvernement. ».

Est-ce que le ministre peut nous transmettre tous les documents, rapports, états de situation, procès-verbaux, travaux, notes ou analyses produites par le ministère de la Famille sur la conciliation famille-travail ou la conciliation famille-travail-études depuis le 18 octobre 2018?

50) Mme Sauvé (Fabre) – **15 mai 2019**
À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Le 24 août 2018, la CAQ a publié un communiqué de presse affirmant : « qu'un gouvernement de la Coalition avenir Québec entamera, dans un premier mandat, une consultation exhaustive auprès des usagers, du personnel et des architectes pour construire une trentaine de Maisons des aînés et ainsi pallier le manque de places d'hébergement. »

En suivi à cet engagement de faire des consultations exhaustives au sujet des Maisons des ainés, nous aimerions obtenir :

- la méthode de consultation déterminée;
- la période de consultation;
- la liste des personnes rencontrées, en spécifiant leur titre et leur organisation;
- les dates des rencontres;
- l'ordre du jour des rencontres;
- les documents ou mémoires déposés au sujet des Maisons des ainés.

51) Mme Sauvé (Fabre) – **15 mai 2019**
À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Lors de la dernière campagne électorale, la Coalition avenir Québec a fait la promotion d'un engagement majeur en publiant une vidéo qui affirme ceci :

« La CAQ présente un nouveau concept destiné à remplacer les CHSLD que tout le monde redoute : les Maisons des aînés.

Nous proposons d'offrir à celles et ceux qui ont travaillé sans compter et qui ont tout donné pour bâtir la société qui est la nôtre, le milieu de vie chaleureux, paisible et confortable qu'ils méritent.

Les Maisons des ainés seront de petites unités de vie climatisées accueillant un maximum de 70 à 130 personnes, comprenant des aires de circulation sécuritaires et verdoyantes où il fera bon de vivre. Ce seront des maisons à dimensions humaines, où les repas seront adaptés et où le personnel sera assez nombreux pour avoir le temps de bien s'occuper de leurs résidents.

Les Maisons des aînés, le projet d'une génération. Pour faire plus et pour faire mieux, maintenant, pour nos parents et nos grands-parents ».

Est-ce que la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants peut déposer une copie du plan de déploiement des Maisons des ainés auquel elle a fait référence lors de l'étude des crédits de son ministère?

52) Mme Sauvé (Fabre) – **15 mai 2019**
À la ministre responsable des Aînés et des Proches aidants

Le 20 mars dernier à l'Assemblée la ministre responsable des Ainés et des Proches aidants a affirmé avoir demandé une évaluation populationnelle pour savoir où le gouvernement établira les Maisons des aînés pour combler les 2 600 places que le gouvernement doit faire d'ici 2021.

La ministre peut-elle déposer une copie dudit plan populationnel?

53) M. Ouellette (Chomedey) – **15 mai 2019**
Au premier ministre

La ministre de la Sécurité publique connait ma passion pour le maintien de l'ordre, la sécurité du public, la lutte aux organisations criminelles et tout ce que ces dernières représentent : le crime organisé, le trafic de stupéfiants, le proxénétisme et la sécurité frontalière.

Nos voisins américains, eux aussi, partagent cette passion pour des communautés sécuritaires et prennent les mesures nécessaires pour protéger leur population.

Tout le monde sait qu'au Canada la contrebande de tabac est une problématique sérieuse de santé, de sécurité et de fiscalité publique. Des groupes criminalisés organisés participent à la production, à la distribution et à la vente de cigarettes de contrebande sous toutes sortes de formats, dont les fameux « baggies » de 200 cigarettes qui frappent l'imaginaire.

Ces cigarettes de contrebande sont fabriquées à la limite des frontières entre le Québec, l'Ontario et l'État de New York, dans une zone frontalière où les juridictions sont incertaines, où les traversées nocturnes sont fréquentes et où se déroule de l'activité criminelle en toute impunité.

Tandis que le Québec est un leader en matière de répression de la contrebande de tabac grâce à son escouade dédiée, opérée par la Sûreté du Québec et au programme ACCÈS Tabac de Revenu Québec en partenariat avec notre police nationale et les corps de police municipaux, les voisins du Québec font piètre figure dans le dossier. L'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le reste du Canada sont aux prises avec des problèmes de contrebande de tabac qu'ils peinent à contrôler faute de volonté politique, de moyens et d'expertise en la matière.

Les Américains, eux cependant, ont la volonté politique d'agir. Déposé à la Chambre des représentants (U.S. House of Representatives) le mois dernier par l'élue démocrate du Texas Mme Sheila Jackson Lee et l'élu républicain de la Caroline du Nord M. Richard Hudson, le projet de loi H.R. 1642 « Combating the Illicit Trade in Tobacco Products Act : To authorize actions with respect to foreign countries engaged in illicit trade in tobacco products or their precursors, and for other purposes » vise à serrer la vis aux pays qui participent à/ou sont une source importante de contrebande de tabac, comme c'est le cas au Canada.

Le premier ministre se rendra prochainement à Washington DC pour parler d'économie et d'échanges commerciaux. Si adopté, je crains que le projet de loi américain mine notre crédibilité comme partenaire d'affaires fiable auprès des Américains dû l'inaction canadienne et à l'action limitée des Ontariens et des Néo-Brunswickois en la matière, le Nouveau-Brunswick venant de mettre la clé, mercredi dernier, dans son escouade de lutte à la contrebande de tabac.

À titre de leader de la lutte à la contrebande de tabac au Canada, le premier ministre a-t-il l'intention de faire des représentations auprès des leaders américains afin de les sensibiliser aux conséquences de l'application de telles mesures d'exclusion sur les échanges commerciaux avec le Québec?

Le premier ministre a-t-il l'intention d'en parler à ses homologues, le premier ministre de l'Ontario, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, et le premier ministre du Canada lors du prochain Conseil de la fédération de juillet 2019, afin qu'eux aussi déploient des efforts à la hauteur des nôtres pour contrer le commerce florissant de la contrebande de tabac au pays?

54) Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) – **16 mai 2019**
Au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Depuis plusieurs années, la production maraîchère connaît une forte croissance au Québec. En effet, la production a connu une augmentation 1,5 fois supérieure à l'ensemble de l'industrie agricole, pour atteindre des recettes de 994 M$. Elle contribue aussi à 4,1 G$ à l'économie du Québec, avec ses 62 000 emplois. Avec l'avènement du nouveau Guide alimentaire canadien, qui recommande dorénavant que les fruits et les légumes occupent une place encore plus importante dans notre alimentation, il est évident que ce changement d'approche entraînera une croissance encore plus forte de la demande, et augmentera ainsi les retombées économiques pour le Québec. Sans parler de l'effet que cela pourrait avoir, on prévoit actuellement une augmentation du marché canadien de 5% dans les prochaines années. Les productrices et producteurs de fruits et de légumes sont prêts à répondre à l'augmentation de cette demande.

Par contre, en dépit de ce contexte favorable pour la production maraîchère au Québec, il y a des conditions essentielles qui doivent être réunies afin que la production atteigne son plein potentiel de développement dans les prochaines années. En effet, la production maraîchère est soumise à la concurrence mondiale, et est donc très affectée par l'augmentation du prix de la main-d'œuvre qui est beaucoup plus bas dans les autres pays qui produisent des fruits et des légumes pour le marché canadien. Cette hausse supérieure à l'inflation a donc fait en sorte de rendre encore plus fragile cette industrie.

C’est dans cette optique que l’Association des producteurs maraîchers du Québec m’a interpelée pour demander au gouvernement :

1. À court terme, est-ce que le ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation compte mettre en place un programme temporaire pour contrer l’effet des hausses de salaire supérieures à l’inflation basé sur les dépenses en main-d’œuvre ou crédit d’impôt?

2. À moyen long terme, est-ce que le ministre de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation compte mettre en place un programme d’investissement en recherche, innovation et développement des marchés horticoles?

3. Concrètement, comment le ministre compte-t-il intervenir pour contenir les impacts des récentes hausses du salaire minimum sur la profitabilité de nos entreprises maraîchères?

55) Mme Melançon (Verdun) – **16 mai 2019**
À la ministre de la Culture et des Communications

La ministre de la Culture et des Communications a annoncé le 10 mai dernier les institutions muséales officiellement agréées.

De novembre 2018 à février 2019, 191 demandes ont été déposées et analysées et 149 institutions muséales ont obtenu l’agrément du ministère de la Culture et des Communications.

C’est donc plus de 40 institutions muséales au Québec qui à peine quelques jours avant le début de leur saison se voient refuser ou retirer l’agrément du ministère.

Est-ce que la ministre peut déposer la liste des demandes refusées et exposer les motifs de ces refus?

Est-ce que la ministre a prévu un plan de transition pour les institutions n’ayant pu obtenir leur agrément?

Quel est le montant de l’enveloppe prévue pour 2019-2020 pour le programme Aide au fonctionnement pour les institutions muséales?

À quel moment seront connues les Aides au fonctionnement pour les institutions muséales de portée régionale et nationale et les aides au fonctionnement pour les institutions muséales gestionnaires de biens patrimoniaux protégés en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel suivant les nouveaux agréments?

56) Mme Labrie (Sherbrooke) – **28 mai 2019**
À la ministre responsable de la Condition féminine

En 2017 est entré en vigueur le Plan d'action ministériel pour la santé et le bien-être des hommes 2017-2022, qui était accompagné d'une enveloppe de 31 millions sur 5 ans, et qui devait s'inscrire en complémentarité avec celui sur la santé et le bien-être des femmes. Or, depuis 2015, il n'y a plus de Plan d'action pour la santé et le bien-être des femmes. Le dernier plan d'action concernant la santé et le bien-être des femmes est celui de 2010-2013, qui avait été prolongé jusqu'en 2015. Comme les femmes représentent 50 % de la population du Québec et qu'elles vivent des enjeux de bien-être et de santé spécifiques à leur sexe, comme les hommes, un nouveau plan d'action est une nécessité.

Considérant que la consultation pour élaborer le nouveau plan a eu lieu en 2017, et que nous sommes maintenant en 2019, quel est l'échéancier de la ministre pour l'entrée en vigueur du nouveau Plan d'action pour la santé et le bien-être des femmes? Est-ce que la ministre peut s'engager à accompagner de Plan d'action des ressources financières adéquates, en tenant compte des investissements en santé des femmes qui n'ont pas été faits depuis qu'il n'y a plus de Plan d'action en vigueur?

57) M. Nadeau-Dubois (Gouin) – **28 mai 2019**
Au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Le programme de prêts et bourses de l'Aide financière aux études (AFE) du gouvernement du Québec est tenu d'offrir aux étudiant(e)s les ressources financières nécessaires pour poursuivre des études postsecondaires, ce qui inclut des mesures d'accommodement pour les étudiant(e)s en situation de handicap. Cependant, depuis le 6 août 2018, l'AFE a décidé d'empêcher l'accès à ces mesures d'accommodement aux étudiant(e)s ayant un handicap émergent (trouble déficitaire de l'attention, trouble de santé mentale non épisodique, trouble du spectre de l'autisme, trouble d'apprentissage, etc.).

En retirant la catégorie résiduelle « Autres » du formulaire 1015, Certificat médical — Déficiences fonctionnelles majeures et autres déficiences reconnues, l'AFE ne reconnait des mesures d'accommodement qu'aux étudiant(e)s ayant un handicap physique. Toutefois, en vertu de la Charte québécoise, tous les étudiant(e)s devraient pouvoir accéder équitablement aux programmes de l'AFE sans distinction fondée sur le type de handicap. De surcroît, cette décision va à l'encontre des efforts du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, qui ont permis, depuis une vingtaine d'années, l'inclusion des étudiant(e)s ayant un handicap émergent au niveau postsecondaire.

Est-ce que le ministre a l'intention de réintégrer dans le formulaire 1015 une catégorie qui permettrait de nouveau aux étudiant(e)s ayant un handicap émergent de bénéficier de mesures d'accommodements auprès de l'AFE?

58) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **28 mai 2019**
À la ministre de la Justice

En mai 2018, le gouvernement de Philippe Couillard a déposé un projet de loi pour réformer la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Un coup d'épée dans l'eau, puisque de l'aveu même de la ministre responsable du projet, la députée de Notre-Dame-de-Grâce, le gouvernement libéral savait pertinemment que le texte de loi n'aurait pas le temps d'être adopté avant l'élection du 1er octobre dernier en raison de son dépôt tardif en Chambre.

Au lendemain de sa victoire électorale, la CAQ a assuré vouloir « adopter une stratégie de communication axée sur la transparence » et réformer la loi sur l'accès à l'information afin que le Québec « redevienne un leader » parmi les administrations publiques canadiennes. Six mois se sont pourtant écoulés depuis, et aucun geste n'a été posé en ce sens de la part de la ministre responsable de l'accès à l'information.

Ma question à la ministre est la suivante :

Est-ce que la ministre s'engage à présenter d'ici la fin de l'année 2019 un projet de réforme de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels qui permettra d'instaurer une réelle culture de transparence et d'ouverture au sein du gouvernement québécois?

59) M. Fortin (Pontiac) – **29 mai 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 1er mai dernier durant l'étude des crédits budgétaires, nous avons demandé à la ministre de la Santé et des Services Sociaux ainsi qu'au Ministère, des informations concernant les découvertures.

Nos questions sont demeurées sans réponses claires. Nous souhaitons obtenir de la ministre, des réponses aux questions suivantes :

1) Depuis le 18 octobre 2018, le plan de couverture en anesthésie a-t-il été respecté?

2) Y-a-t-il eu des découvertures dans les centres visés?

3) Des amendes ont-elles été imposées à l'Association des anesthésistes dans le cas de découverture?

4) L'entente prévue avec les anesthésistes suspend la loi 130, Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation clinique et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux. Toutefois, s'il n'y a pas de plans de couvertures dans les spécialités de base, il n'y a pas de respect de l'entente par les médecins. Donc, pourquoi la ministre n'applique-t-elle pas la loi 130 dans le cas de ces découvertures?

5) Quelles autres spécialités sont visées par des plans de couvertures et quelles sont les échéances pour y parvenir?

60) M. Fortin (Pontiac) – **29 mai 2019**
À la ministre de la Santé et des Services sociaux

Le 1er mai dernier durant l'étude des crédits budgétaires, nous avons demandé à la ministre de la Santé et des Services Sociaux, ainsi qu'au Ministère, des informations concernant l'engagement de leur gouvernement sur les règles d'incorporation des médecins.

Nos questions sont demeurées sans réponses claires. Nous souhaitons obtenir de la ministre, des réponses aux questions suivantes :

1) Quel est le délai prévu par la ministre pour modifier les règles d'incorporation?

2) Combien d'argent la ministre pense-t-elle récupérer en terme de millions en modifiant les règles?

3) Quelles seraient les conditions prévues pour modifier les règles d'incorporation?

61) M. Fortin (Pontiac) – **29 mai 2019**
Au ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Le 30 avril dernier durant l'étude des crédits budgétaires, nous avons demandé au ministre déléguée à la Santé et des Services Sociaux, ainsi qu'au Ministère, des informations concernant la campagne de publicité « Impossible que le cannabis fasse ça ».

Toutefois, quelques questions sont demeurées vagues et sans réponses. Nous souhaitons obtenir du ministre, des réponses aux questions suivantes :

1) Pourriez-vous nous donner les résultats de focus groupes qui ont mené à choisir cette campagne de publicité plutôt qu'une autre?

2) Pourriez-vous nous donner les données de visites sur le site « encadrementcannabis.gouv.qc.ca » avant et après le lancement de la campagne de publicité?

3) Pourriez-vous nous confirmer tous les coûts associés à cette campagne de publicité?

Partie 6

PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

a) 1er mai 2019
Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement pour instaurer un droit d'initiative citoyenne en environnement et renforcer les pouvoirs et l'indépendance du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement – *députée de Mercier*.

Projets de loi d'intérêt privé

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

aa) Loi concernant le Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – *ministre des Transports.*

bb) Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'affirmer la primauté de la compétence du Québec en cette matière – *député de Jonquière.*